Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 08/04/2025 à 12h17
Réference de l'AR : 054-200043693-20250326-2025_018-DE
Affiché le 08/04/2025 ; Certifié exécutoire le 08/04/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 25-02-08

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU 26 MARS 2025

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	28	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	5	(b)
Nombre de procurations	4	(c)
Soit un total de votants potentiels de	37	(a+b+c)

Objet

Représentation T2L au sein des organismes – délégués et titulaires

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : MOSCATO P (BAZAILLES)-PAYO M (BEUVEILLE)- A OLLINGER (BEUVEILLE)- WEISS J (EPIEZ)- J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON- LAHURE E- SAILLET J(LONGUYON)- FOULON N (LONGUYON)- POLLRATZKY M (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)- AM TROMBINI(LONGUYON)- LECOINTRE C (LONGUYON)- PIEDFER D (LONGUYON)—BIZOT H (LONGUYON)- PAQUIN G (LONGUYON) –PIERRET JJ (MONTIGNY SUR CHIERS)- JIRKOVSKY E (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX- M FAIETA (PIERREPONT)-A SIROT (ST JEAN LES LONGUYON)- R SAUNIER (SAINT PANCRE)- R JENNESSON (ST supplet) -ROESER D (TELLANCOURT)- GILLARDIN E (VILLERS LE ROND)-DALLA RIVA P (VILLETTE)-

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)*: CLAUDET E (Allondrelle la Malmaison)- D NEVEU (Charency)- ROUYER G (COLMEY) – J POIGNON (Fresnois la Montagne)- P MAZET (Viviers sur Chiers)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : D MULDER (BASLIEUX) à J MOINEAUX (PIERREPONT) – JL WOJCIK (lONGUYON) à j SAILLET (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON) à AM TROMBINI (LONGUYON)- G BIANCHI (GRAND FAILLY) à D ROESER (TELLANCOURT)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 01/04/2025, que la convocation du Conseil avait été faite le 20 mars 2025 Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Suite à des démissions ou décès, il convient de remplacer les délégués titulaires ou suppléants au sein des organismes représentatifs de la T2L :

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité
DECIDE DE désigner

- Au SIS P FORT : M. FORTEMPS
- Au SAE : Mercy le Bas-Boismont : Mélissa PAYO
- Au SIEP :Mélissa PAYO, suppléante
- CLECT : Mélissa PAYO

Le Président

TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS

Fait à LONGUYON le 01/04/2025

Jean-Pierre JACQUE